

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Perpignan, le 20 DEC. 2007

ARRETE PREFECTORAL N° 4490 / 2007

portant dissolution de l'association syndicale autorisée de Saint André
dans les communes de Saint- andré, Palau-del -vidre et argelès

LE PREFET du Département des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU L'arrêté préfectoral du 07 novembre 1933 autorisant la constitution d'une association syndicale pour le curage, l'approfondissement, la régularisation et tous travaux de défense de la rivière de Saint André, dans les communes de Saint André, Palau-del-Vidre et Argelès;
- VU L'absence dans le décret d'article relatif à la dissolution de l'association;
- VU La loi du 21 juin 1865 relative aux associations syndicales et son article 25 alinéa 5 modifié par l'ordonnance 59-47 du 06 janvier 1959, autorisant la dissolution par le préfet d'une association ayant cessé toute activité depuis cinq ans au moins;
- VU La délibération de l'association suite à l'assemblée générale du 29 novembre 2001 décidant de demander sa dissolution;
- VU La délibération de la commune de Saint André lors du conseil municipal du 12 décembre 2007, acceptant l'actif et le passif de l'association;
- VU L'arrêté préfectoral N° 2635/2007 du 23 juillet 2007 modifié portant délégation de signature au directeur départemental de l'équipement;

ARRETE

ARTICLE 1:

Est prononcée la dissolution de l'association syndicale autorisée de la rivière de Saint André.

ARTICLE 2:

Seront transférés l'actif et le passif de l'association syndicale autorisée de la rivière de Saint André à la commune de Saint André.

ARTICLE 3:

Ces décisions prennent effet à la date de signature du présent arrêté.

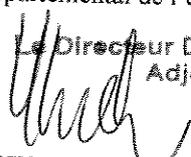
ARTICLE 4:

Le Directeur Départemental de l'Équipement des Pyrénées-Orientales,
Le Trésorier d'Agelès sur mer
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

Copie certifiée conforme à l'original
Le Chef du Service Risques
Environnement


A. RIGHOU

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de l'équipement,


Le Directeur Départemental
Adjoint

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☞ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☞ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

J. CAVALDA

0122